

Réforme de la tarification: neuf fédérations d'Ehpad "inquiètes" sur la concertation

Les textes réglementaires nécessaires à l'application de la réforme de la tarification des Ehpad inscrite dans la loi "vieillesse" seront concertés... mais pas comme certaines fédérations le souhaiteraient. Neuf organisations ont écrit à la secrétaire d'Etat, Laurence Rossignol, pour réclamer une autre méthode et s'enquérir de l'absence remarquée de l'Assemblée des départements de France...

Avant d'être inscrit dans le marbre de la loi "vieillesse", le fameux article 58 sur la tarification et la contractualisation des Ehpad, gros morceau s'il en est, a fait l'objet d'une importante concertation avec les fédérations professionnelles. Rappelez-vous, [un groupe de travail](#) a planché six mois sur [le texte](#).

Maintenant que la loi est promulguée, vient le temps des décrets d'application, sur lesquels la secrétaire d'Etat à la famille, l'enfance, aux personnes âgées et à l'autonomie, Laurence Rossignol, avait promis, aussi, une concertation. Concrètement, les textes réglementaires relatifs à cet article [doivent être prêts pour l'automne 2016](#), avait indiqué la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) mi-janvier. Sur son site internet, l'Union nationale interfédérale des oeuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss), indique, elle, que "le calendrier s'établit sur six mois avec une publication des textes en septembre".

Sur cette base, [une première réunion de concertation](#) avec les fédérations, réunies dans un groupe de travail baptisé "groupe contact", a eu lieu le 21 janvier.

Participer aux discussions techniques, aussi

Dans un courrier adressé à Laurence Rossignol, daté du 1er février et consultable sur le site internet de l'Uniopss, neuf fédérations et associations assurent avoir "accueilli favorablement cette invitation à réfléchir, ensemble, à la simplification des modalités d'allocations des ressources aux établissements".

Alors, où est le problème? En fait, les signataires, à savoir l'Uniopss, l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA), l'Association nationale des centres hospitaliers locaux (ANCHL), la Croix-Rouge française, la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (Fehap), la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (Fnadepa), la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa), Générations Mutualistes et l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (Uccas), font part d'"inquiétudes partagées, tant sur les modalités de concertation et de travail sur les projets de textes, que sur les premières propositions [...] présentées".

En matière de méthode, les organisations relèvent que le secrétariat d'Etat prévoit, outre cette réunion du 21 janvier, une autre "à mi-parcours" et une dernière "au mois de mai pour conclure la démarche".

Les travaux techniques sont censés se dérouler "dans le cadre d'un groupe inter-administratif". Or, sur ces textes réglementaires, les signataires souhaiteraient travailler dans les mêmes conditions que lors de la concertation de 2015: "Nous souhaitons être associés aux travaux techniques menés par les administrations, comme au cours de l'année 2015, qui nous permettront d'une part d'anticiper au mieux les réunions du 'groupe contact' dont les débats sont placés à un niveau politique, et d'autre part de cheminer à vos côtés dans l'appropriation des modèles qui seront à déployer demain au sein des structures", écrivent-ils ainsi. En insistant sur le fait que "l'adhésion des organismes gestionnaires à une réforme repose au principal sur son appropriation et la compréhension de ses enjeux"...

Et les départements, alors ?

Par ailleurs, ils s'inquiètent de "l'absence de l'Assemblée des départements de France" (ADF) lors des discussions. C'est "un fait marquant qui interpelle nos organisations".

[Depuis le changement de majorité à l'ADF](#), l'organisation ne participe plus en tant que telle aux travaux sur le secteur médico-social organisés par le gouvernement.

Or "la réforme de l'allocation des ressources aux établissements est annoncée comme globale, avec un objectif majeur de simplification des démarches des établissements et d'amélioration des conditions d'accueil d'une population aux revenus en décroissance, qui ne peut aboutir en l'absence de l'un des financeurs principaux, le département", s'alarment les neuf organisations.

Dans ce contexte, elles demandent à "échanger" avec Laurence Rossignol "quant à l'impact de ce projet de réforme sur le modèle de l'habilitation à l'aide sociale et partant, aux risques pour les résidents et leurs familles".

Sur le fond de la réforme, leurs "inquiétudes portent sur les effets induits" par "la forfaitisation de tout ou partie de la ressource des établissements", qui aura "nécessairement un impact sur le tarif hébergement acquitté par les résidents payants, et partant, risque de mettre en péril le modèle de l'habilitation à l'aide sociale, majoritaire parmi les établissements".

"Il nous apparaît incontournable de prévoir une étude d'impact du modèle que vous envisagez de mettre en oeuvre sur le prix payé par les résidents et leurs familles", demandent-elles enfin.

vl/ab/cbe/vl

Valérie Lespez